Bassins se met en ordre avec ses pompiers

Service du feu

La convention entre le SDIS Gland-Serine et la Commune autonomiste est entrée en vigueur

Il aura fallu près de quatre ans de négociations pour parvenir à mettre d'accord la Commune de Bassins et l'Association intercommunale de défense incendie et secours de Gland-Serine. Depuis le 4 mai, le contrat de prestation qui lie les deux entités, en ce qui concerne le financement des pompiers, a été approuvé par le Conseil d'Etat. Du coup, le village s'est mis en conformité avec la législation cantonale.

Le choix des autorités de Bassins de ne pas adhérer à une association intercommunale en matière de défense incendie fait figure d'exception sur le territoire vaudois. Mais il n'est pas unique. Champagne et Grandevent, dans le Nord vaudois, ont pris la même voie. A chaque fois, l'aspect financier est au cœur d'un désaccord entre les communes récalcitrantes et les associations intercommunales.

Le contrat de prestation signé impliquant Bassins règle ainsi la participation de la Commune aux frais liés aux pompiers. Mais le village reste en dehors de l'association. Elle gagne ainsi en poids en pouvant aller discuter directement avec le comité directeur de l'organe en cas de désaccord. Un atout pour une Commune qui a l'habitude d'être isolée au sein des associations intercommunales dont elle fait partie.

«Personne ne devait perdre dans cette négociation et nous sommes parvenus à trouver une formule qui convient à tout le monde», se réjouit Didier Lohri, syndic de Bassins. «Même le préfet était heureux lors de la signature du contrat», confirme Michael Rohrer, municipal de Gland et président du comité directeur de l'Association Gland-Serine. **R.E.**